



E-santé : entre opportunités de progrès et vigilances

Linda Cambon

Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement (Isped), centre Inserm U1219 BPH, université de Bordeaux, membre du HCSP

Les références entre crochets renvoient à la Bibliographie générale p. 52.

Au printemps 2019, la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, a présenté en présence de Cédric O, secrétaire d'État chargé du Numérique, la feuille de route de la politique du numérique en santé définie dans le cadre de la stratégie de transformation du système de santé : *Ma Santé 2022*. Des espaces numériques de santé au *Health Data Hub*, en passant par les plateformes des données de santé, nombre de chantiers ont ainsi été présentés, placés sous le pilotage d'une délégation ministérielle créée spécifiquement sur le sujet¹.

Ainsi, la France affiche, si cela devait être, son entrée dans la santé 2.0 et fait du numérique une opportunité majeure de développement et d'amélioration de son système de santé.

Ce virage est soutenu par ailleurs par un marché florissant qui déjà en 2016 s'évaluait entre 2,2 et 3 milliards d'euros [16] et promet de s'accroître de manière exponentielle, à l'image du marché européen pesant près de 20 milliards d'euros et situé au troisième rang des marchés de la santé [32].

Mais de quoi parle-t-on ? Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'e-santé se définit comme « *les services du numérique au service du bien-être de la personne* » [28], et est donc l'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) au domaine de la santé et du bien-être. L'e-santé regroupe donc un ensemble de domaines dont la robotique et la télésanté, elle-même définie comme un ensemble d'activités, de services et de systèmes liés à la santé, pratiqués à distance au moyen des TIC [3]. Au sein de la télésanté se situe notamment la télémédecine, activité professionnelle mobilisant des moyens de télécommunications numériques permettant de réaliser à distance des actes médicaux. On y trouve également la m-santé ou santé mobile, qui recoupe les pratiques médicales et de santé publique reposant sur des dispositifs mobiles et objets ou capteurs connectés. Enfin se surajoutent la télésurveillance, la domotique et les autres dispositifs de maintien à domicile [28].

Le périmètre est donc concerné par de multiples objectifs : le suivi des maladies chroniques, l'éducation thérapeutique, le maintien à domicile des personnes âgées, la lutte contre les déserts médicaux ou encore la coordination et les transferts d'expertise entre professionnels de santé. Ce périmètre est également hétérogène, s'inscrivant aussi bien dans la prévention, l'observation, le soin au patient, la formation et la recherche. Cette hétérogénéité se poursuit même dans les cadres légaux dans lesquels l'e-santé s'exerce. Ainsi, en France, la télémédecine est réglementée alors que les autres domaines de la télésanté ne le sont pas. Néanmoins, et ce de manière unanime, l'e-santé est vue comme LA solution combinant l'efficacité des soins, y compris de prévention, la maîtrise des dépenses de santé et la réduction des inégalités.

Pour autant, derrière la promesse, des questions se posent quant à son déploiement. C'est l'objet de ce dossier d'*Actualité et dossier en santé publique*. Il croise les regards de divers experts issus de disciplines et d'institutions différentes. Travaillant ainsi dans des logiques différentes, ils témoignent de leur analyse des conditions de généralisation de l'e-santé en interrogeant à la fois la confidentialité des données personnelles, les solutions techniques pour couvrir l'ensemble de la population, la responsabilisation des professionnels ou des usagers du système de santé, ou encore l'autonomie, les conditions de suivi et d'accompagnement des patients dans une perspective de réduction des inégalités.

Parce que ces analyses sont à la fois organisationnelles, sociologiques, éthiques, démocratiques, scientifiques, sociétales ou encore politiques, elles permettront au lecteur de mieux appréhender le sujet, tout comme son ancrage dans les fonctionnements actuels et à venir du système de santé. ■

1. La Délégation du numérique en santé est en charge de la gouvernance de l'e-santé, sanitaire, médico-sociale et sociale.